DEPANN’JEUNES DE LA VILLE DE CREIL

Ce dispositif de la ville de Creil doit permettre à des jeunes de réaliser leur projet d'insertion, de formation, d'entrée dans la vie active.
Il s'adresse aux jeunes :

de 16-30 ans
résidant à Creil depuis au moins 1 an
en situation régulière
ayant sollicité toutes les aides possibles

Il est de 25 % du montant du projet global, il peut venir en complément d'autres aides perçues par les jeunes.
L'aide est versée directement au prestataire en charge de la réalisation du projet.

Le dossier de candidature doit être retiré auprès du service Jeunes2Creil, ses professionnels pourront accompagner les jeunes pour le remplir.

https://www.creil.fr/depann-jeunes

Ville de Creil - Jeunes2Creil:
21 avenue Antoine Chanut
60100 - Creil
https://www.creil.fr/